

Budget prévisionnel du projet			
Intitulé de l'action de formation:			
Employeur:			
Salarié(s) concerné(s):			
Besoins		Ressources	
Coûts pédagogiques:	- €	Pour la prise en charge des coûts pédagogiques:	
		Participation de l'employeur	- €
		Participation OPCO	- €
		Région Normandie	- €
		Autres (à préciser):	
Total:	- €	Total:	- €

Notice:

La participation de la Région ne peut pas être égale à 100% des coûts pédagogiques.
 Pour les structures publiques, la Région pourra intervenir dans la limite de 90% des coûts pédagogiques.
 Pour les structures privées, la Région pourra intervenir dans la limite de 70% des coûts pédagogiques (participation OPCO comprise).

Date :

Signature :

Précision : Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera déduite au prorata